

# ECHO du RONQUET N°11

Pêcher bien, c'est mieux... que pêcher plus !

Juin 2016

## 3<sup>e</sup> édition du Petit Musée de la Pêche à Pied

Pour la 3<sup>e</sup> année le Petit Musée de la Pêche à Pied va ouvrir ses portes cet été. Un changement de lieu marque cette nouvelle édition. Ce n'est plus à Coutainville que vous pourrez le trouver mais au Passous, Place du Maréchal Leclerc tout près de la mer. Il sera installé dans des structures provisoires mises en place par la Municipalité d'Agon-Coutainville.

Animé principalement par Ségolène et Morgane, en mission de Service Civique près de l'APP2R, vous pourrez aussi y rencontrer Florian, Médiateur de l'Estran ou l'un des bénévoles de l'Association. Chaque jour de la semaine, entre le 2 juillet et le 24 septembre, de 10 h à 12 h et de 17h à 19h, le Musée proposera de nouvelles expositions, notamment sur les pêcheries. Il sera aussi marqué par des sorties découverte de l'estran, visites d'une pêcherie ou collectes de plancton.

Nous attendons votre visite.

## Partenariats 2016 : dernières nouvelles

Nouveau Partenariat : L'APP2R a signé début juin un partenariat avec le **Ministère de l'environnement et du développement durable**. Un appel à projets avait été lancé début 2016 par la direction régionale de Normandie, le dossier préparé fut sélectionné. Nos actions d'éducation à l'environnement sur le domaine public maritime sont donc reconnues, encouragées et partiellement financées. Nous sommes invités à étendre notre influence vers le nord du département jusqu'à Barneville-Carteret

La **Fondation de France** nous a de nouveau encouragés par un don pour supporter nos actions telles que les nettoyages de dunes et plages à Coutainville.

## Nouvelle réglementation sur les outils

L'arrêté n°23/2016 du 3 février 2016 définit la liste des outils autorisés par espèce. Vous retrouverez l'intégralité de l'arrêté sur le site de l'APP2R. Voici la liste des outils autorisés pour quelques espèces communes sur nos côtes :

Praire : Piquot, pelle triangulaire, griffe à dents, couteau ( toute fourche est donc interdite même à 4 doigts )

Palourde : piquot, pelle triangulaire, griffe à dents, râteau ( 35cm maxi, dents rondes de 7 cm écartées de 2 cm ) couteau. ( toute grande griffe ou extirpateur sont donc interdits )

A noter que la « coque bleue » est une palourde et qu'elle doit donc atteindre 4 cm pour être pêchée .

Seiche : Epuisette, ligne, fourche, piquot, casier ( 2 par personne, balisés et marqués au nom, prénom et adresse du pêcheur )

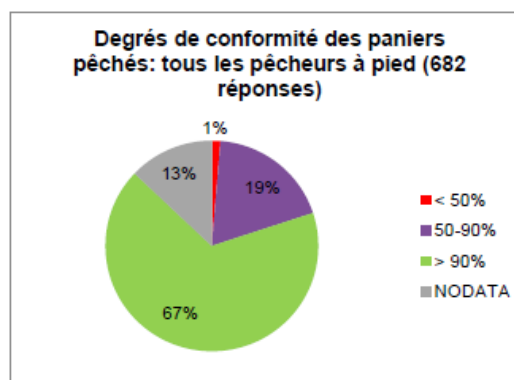
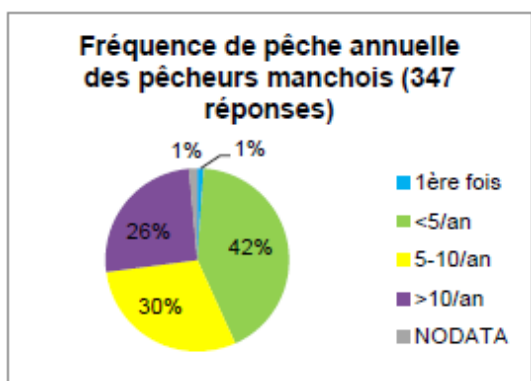
## Demande d'un groupe de travail sur le thème de la ressource en palourdes

Depuis plus de quatre ans les pêcheurs réguliers sur la zone Blainville Agon-Coutainville constatent une réduction de la quantité disponible et ils sont nombreux à ne pouvoir atteindre le quota autorisé.

L'APP2R a formulé des propositions, a exprimé ses préoccupations à plusieurs reprises aux autorités qui n'ont pu ou voulu retenir ce sujet. En conséquence l'APP2R va demander officiellement à la DIRM (Direction Interrégionale Manche –Mer du Nord) de créer un groupe de travail élargi pour envisager des mesures de protection de l'espèce dans les zones appauvries sur la côte ouest de la Manche.

## Stage de Master 1 de Nathan Ropers étudiant de l'Université de La Rochelle

Sous la conduite de Florian et avec le support de Ségolène, de Morgane et de bénévoles de l'APP2R Nathan a effectué en mai et juin une étude approfondie du site de Saint Martin de Bréhal y analysant de nombreux paramètres, de la fréquentation du site à la connaissance et au respect de réglementation. Ce travail approfondi a amélioré la connaissance de façon significative. Ci-après deux tableaux extraits de ce remarquable travail. Nous en reparlerons en AG.



### **Séances d'initiation pêche à la palourde**

En partenariat avec l'Office de Tourisme d'Agon-Coutainville, l'APP2R organise des sorties « Pêche à la palourde » au cours de l'été. Le rendez vous est situé Place du Nord à Agon-Coutainville ( près du rond point du golf ) Se munir d'un couteau à palourdes ou d'une cuillère à soupe. **Inscription obligatoire auprès de l'Office de Tourisme au 02,33,76,67,30**

#### Dates des sorties

Jeudi 7 juillet à 15h45  
 Mercredi 20 juillet à 14h  
 Mardi 2 août à 13h30  
 Mercredi 17 août à 13 h  
 Mercredi 31 août à 13h15  
 Samedi 3 septembre à 15h15

### **Petit guide de la pêche à pied**

Morgane, en mission de Service Civique auprès de l'APP2R avait pour mission prioritaire de réaliser une nouvelle version du Petit guide de la pêche à pied. Ce livret réalisé en partenariat avec les Aires Marines Protégées va bientôt être finalisé. Tiré à 20 000 exemplaires , il sera mis à disposition des Offices de Tourisme et des campings des communes du littoral de la Manche. Il permettra aux touristes mais aussi aux pêcheurs à pied locaux d'y retrouver beaucoup d'informations leur permettant de mieux comprendre ce qui constitue la richesse de nos côtes.

### **Site Internet :**

Notre site internet [www.app2r.org](http://www.app2r.org) a déjà eu plus de 3500 visites. N'hésitez pas à le consulter régulièrement . Vous y trouverez les horaires de marées, la réglementation, des informations scientifiques et toute l'actualité de l'APP2R.

### **Cotisation à l'APP2R année 2017**

Avec l'arrivée de l'été la période de renouvellement des adhésions va reprendre. Nouveauté : l'exercice budgétaire de notre association va passer en année civile. Votre prochaine carte de l'APP2R sera donc valable jusqu'au 31 décembre 2017.

### **Assemblée Générale de l'APP2R**

La prochaine Assemblée Générale de l'APP2R aura lieu le **Mardi 16 Août à 17 h dans la salle de réunion de la Communauté de Communes à Saint Malo de la Lande.** ( près du Groupe Scolaire ) Retenez bien cette date dès à présent. L'ordre du jour vous parviendra dans le prochain n° de l'Echo du Ronquet.

**Pour le Conseil d'administration : Philippe VIGOUREUX, Max LECAMPION**